

PAQUET ÉNERGIE 2030

*LA BATAILLE ACHARNÉE DES ÉCOLOGISTES
POUR CHANGER NOTRE AVENIR ÉNERGÉTIQUE*



Image : Pexels / Pixabay

EN BREF

Depuis maintenant plus d'un an, le Parlement européen est entré en négociation avec la Commission européenne et les États membres sur le futur Paquet « Énergie propre pour tous les citoyens », un cadre législatif global pour l'union de l'énergie en Europe à l'horizon 2030. Ce paquet législatif comprend huit textes, dont quatre ont été conclus avant l'été 2018 : performance énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, efficacité énergétique et gouvernance de l'énergie. Voici, en résumé, ce qui a été négocié et les batailles gagnées par nos eurodéputé.e.s Verts/ALE au Parlement européen.



europeecologie.eu
 [@euroecolos](https://twitter.com/euroecolos)

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : VERS UN PARC IMMOBILIER DÉCARBONÉ EN 2050 !

Les écologistes avaient trois priorités sur ce sujet : une décarbonisation de notre parc immobilier à l'horizon 2050 via des stratégies de rénovation thermique de long-terme, l'électromobilité et la lutte contre la précarité énergétique. La directive telle que négociée aujourd'hui trace une trajectoire claire d'ici à 2050. Les stratégies seront évaluées en 2030 et 2040, avec des indicateurs de progrès mesurables que les États membres doivent définir. Sur la question de l'électromobilité, le compromis trouvé est en deçà de nos attentes, mais le texte prévoit tout de même, pour les rénovations en profondeur, le déploiement de points de recharges et l'infrastructure de raccordement nécessaire pour les véhicules électriques. Enfin, nous avons réussi à intégrer certains éléments essentiels sur l'aspect social de la réforme, comme la nécessité que les bâtiments les moins performants soient au centre des rénovations à long-terme, que les initiatives visant à lutter contre la précarité énergétique soient promues, ou encore la création de guichets uniques qui permettent aux citoyen.ne.s de venir se renseigner et d'être accompagné.e.s dans leurs démarches.

L'Accord de Paris n'est pas un slogan, c'est la sauvegarde de notre avenir. Et pourtant, même l'Europe aujourd'hui ne respecte pas ses objectifs. Ces derniers mois, les écologistes ont mené la bataille au Parlement européen et face aux gouvernements pour élever leurs ambitions en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Nous avons renforcé les objectifs communs, pour que l'Europe puisse aussi assurer le leadership mondial sur le climat, face aux climato-sceptiques Trump et Poutine, pour que la transition énergétique soit un formidable levier pour l'économie, l'emploi et l'aménagement du territoire en Europe.

ÉNERGIES RENOUVELABLES : DE NOUVEAUX DROITS POUR LES CITOYEN.NE.S MAIS DES DÉCISIONS CLÉS REPORTÉES À 2023.

Si le niveau global d'ambition acté ne permet pas de respecter les engagements européens sur le climat, les écologistes ont réussi à sauver en substance un texte qui n'affichait aucune ambition. L'objectif des 32 % pour les énergies renouvelables d'ici 2030 a été une bataille jusqu'à la dernière nuit de négociation, et nous sommes parvenus à acter une révision dès 2023. D'autre part et grâce aux Verts, **le concept de communautés d'énergie renouvelable apparaît pour la première fois dans le droit européen.** Un cadre et des droits nouveaux sont ainsi créés aux niveaux de l'autoconsommation renouvelable, individuelle ou collective, de la production, du stockage, de la vente ou encore du partage d'énergie. Malheureusement, alors que le Parlement européen avait acté l'arrêt du soutien de l'Europe aux importations d'huile de palme pour les usages énergétiques à partir de 2021, les États membres et la Commission ont détricoté le texte final pour effacer cette référence...

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : DES NÉGOCIATIONS PARTICULIÈREMENT DIFFICILES

L'Union européenne devra atteindre **32,5% d'efficacité énergétique en 2030, un objectif qui pourra être révisé à la hausse en 2023, et assorti d'un objectif d'économies annuelles pour les États.** Nous avons travaillé d'arrache-pied pour que l'ambition globale soit la plus élevée possible en termes de rénovation des bâtiments, et ce malgré les réticences des gouvernements. Même si nous aurions aimé plus d'ambition au vu de l'urgence climatique qui nous fait face, cet objectif va permettre de réduire notre dépendance énergétique et pourra créer jusqu'à 840 000 emplois dans les industries vertes !

GOVERNANCE : VERS UNE ÉCONOMIE ZÉRO CARBONE « LE PLUS TÔT POSSIBLE »

Ce règlement est la transposition au niveau européen de l'Accord de Paris. Il fixe les moyens d'atteindre collectivement nos objectifs climatiques et énergétiques, obligeant les pays à présenter une première version de leurs plans énergie et climat avant décembre 2018. Il définit un cadre réglementaire visant à s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations en matière d'efficacité énergétique et de renouvelables. Nous avons ainsi veillé à ce que les plans nationaux soient compatibles avec l'objectif du maintien du réchauffement climatique nettement en dessous des 2°C.

Pour rappel, pour respecter l'Accord de Paris, l'Union européenne devrait assumer 45% d'efficacité énergétique et 40% d'énergie renouvelable à l'horizon 2030, ce que les écologistes ont défendu au Parlement européen